

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

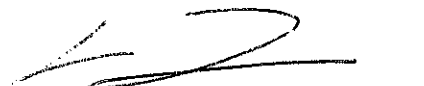
Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour les mois de juin à décembre 2019, se tiendront au chalet des loisirs située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, et débuteront, à 19h30 :

- 4 juin 2019
- 2 Juillet 2019
- 6 août 2019
- 3 septembre 2019
- 1 octobre 2019
- 5 novembre 2019
- 3 décembre 2019

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 16^e jour du mois de mai 2019.



Joanie Lemonde
Secrétaire-trésorière